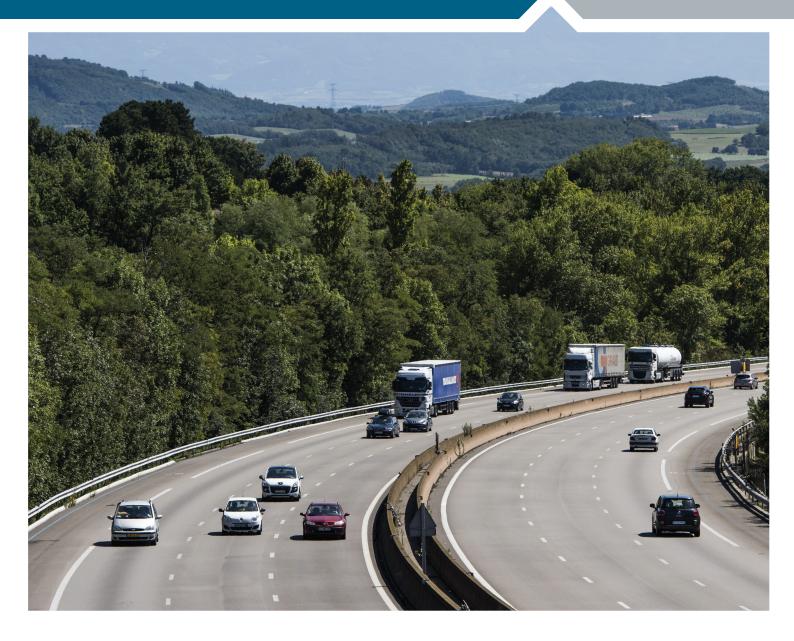


RAPPORT FINANCIER

2014



Rapport financier annuel 2014



Rapport financier annuel 2014

Sommaire

Rapport d'activité	3
Comptes consolidés	11
Rapport des commissaires aux comptes	56
Attestation du responsable du rapport financier annuel	58

Rapport d'activité

	Faits marquants	4
	Trafic	4
	Tarifs	4
	Péage	5
	Investissements	5
	Financements	6
	Principales transactions avec les parties liées	6
	Facteurs de risques	7
1.	Chiffre d'affaires	7
1.1.	Recettes de péage	8
1.2.	Produits des installations commerciales	8
1.3.	Produits des locations de fibres et de pylônes	8
2.	Résultats	8
2.1.	Résultat opérationnel	8
2.2.	Coût de l'endettement financier net et autres produits etcharges financiers	9
2.3.	Charge d'impôts	9
2.4.	Résultat net	9
3.	Bilan	9
4.	Flux de trésorerie	10
5 .	Comptes sociaux	10
5.1.	Chiffre d'affaires	10
5.2.	Résultat net	10

Faits marquants

Au cours de l'année 2014, le PIB (Produit intérieur brut) de la France a enregistré une légère hausse. Celui de l'Espagne a augmenté de manière significative et sa production manufacturière s'est également améliorée.

Le prix du gazole a diminué en moyenne sur l'année 2014 de 4,8 %.

Dans ce contexte économique associé à des conditions météorologiques plus favorable qu'en 2013, le trafic du groupe ASF a progressé de 2,2 % pour les véhicules légers et 1,8 % pour les poids lourds.

Le chiffre d'affaires du groupe ASF a ainsi augmenté de 3,4 % en 2014.

La performance économique du Groupe s'améliore avec un EBITDA ramené au chiffre d'affaires passant de 70,0 % en 2013 à 71,0 % en 2014, grâce à la bonne maîtrise des dépenses et aux synergies opérationnelles.

L'avancement du principal projet d'investissement actuel du Groupe, le contournement de Montpellier par le dédoublement de l'autoroute A9, est conforme aux prévisions. Cette construction d'une nouvelle section de 12 kilomètres et le réaménagement de 13 kilomètres de sections exploitées doivent être achevés au 31 décembre 2017.

Concernant les relations contractuelles avec l'État, des discussions ont été engagées avec le concédant dans le cadre de la publication d'un avis de l'autorité de la Concurrence le 17 septembre 2014 et suite à l'avis positif de la Commission européenne du 29 octobre 2014 sur le projet de plan de Relance autoroutier. Elles ne sont début janvier 2015 pas encore abouties.

Trafic

L'évolution du trafic au cours de l'année 2014 doit être analysée en tenant compte des facteurs suivants :

- la montée en charge de l'autoroute A89 entre Balbigny et La-Tour-de-Salvagny (inauqurée le 19 janvier 2013);
- une météorologie nettement plus douce en 2014 par rapport à 2013, à l'exception d'un été maussade en 2014, globalement favorable aux trafics VL:
- le prix du gazole en repli, en moyenne de 4,8 % en 2014 par rapport à 2013, mais dont l'ampleur du recul est surtout due à sa chute en fin d'année:
- la faiblesse de la croissance économique en France et en Italie tandis que le redressement de l'économie espagnole soutient la croissance des trafics PL.

Compte tenu de ces éléments, ASF et Escota ont néanmoins enregistré au cours de l'année 2014 une progression de leur trafic à réseau évolutif de 2,1 % par rapport à l'année précédente:

- + 2,2 % pour les véhicules légers qui représentent 87,2 % du trafic total;
- + 1,8 % pour les poids lourds.

Le nombre de kilomètres parcourus à réseau évolutif pour ASF et Escota s'est ainsi élevé à 36 158 millions en 2014 (35 399 millions en 2013):

ć.........

Année 2014					Année 2013				2014 vs 2013	
KMP (en millions)	ASF	Escota	ASF + Escota	%	ASF	Escota	ASF + Escota	%	Valeur	%
VL	25 336	6187	31523	87,2 %	24757	6088	30845	87,1 %	678	2,2 %
PL	4 044	591	4635	12,8 %	3 966	588	4 5 5 4	12,9 %	81	1,8 %
VL + PL	29 379	6779	36158	100,0%	28723	6676	35 399	100,0%	759	2,1%

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 32 005 véhicules/jour en 2014 (31 407 véhicules/jour en 2013), soit une hausse de 1,9 %.

Tarifs

L'indice de référence pour l'augmentation tarifaire du 1er février 2014 a été de 0,505 %.

- Pour la société ASF
 - Sur la base de la loi tarifaire prévue au contrat de plan 2012-2016 [0,85 i + 0,80 %], la hausse correspondante a été de 1,229 % pour l'ensemble des classes de véhicules.
- Pour la société Escota:
 - Sur la base de la loi tarifaire prévue au contrat de plan 2012-2016 [0,85i + 0,30 %], la hausse correspondante a été de 0,729 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la compensation tarifaire de la hausse de redevance domaniale appliquée depuis le 1er juillet 2013. Les modalités de cette compensation devront faire l'objet d'avenants publiés au Journal Officiel.

Péage

Les recettes de péage se sont élevées à 3 333 millions d'euros en 2014, soit une progression de 3,3 % (3 227 millions d'euros en 2013).

Elles se répartissent ainsi:

		Année 2014			Année 2013			
(en millions d'euros)	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	2014 vs 2013	
Chiffre d'affaires Péage	2648	685	3 3 3 3	2 5 5 8	669	3 2 2 7	3,3 %	

Le nombre de transactions payantes a augmenté de 2,3 % avec 698 millions de transactions enregistrées au cours de l'année 2014 (682 millions en 2013).

La fréquentation des voies automatiques augmente de 3,4 % avec 691 millions de transactions sur l'année 2014 (668 millions de transactions sur l'année 2013).

Le taux de transactions traitées en voies automatiques a ainsi progressé au cours de l'année 2014 pour atteindre 99,0 % (97,9 % en 2013).

Cette progression est due:

- au déploiement de nouvelles voies automatiques ainsi qu'à l'augmentation de l'attractivité de celles déjà en exploitation sur le réseau;
- à la progression significative du télépéage VL.

La répartition des transactions par mode de collecte d'ASF et d'Escota est la suivante :

Nature transactions (en millions)	Année 2014	Année 2013	2014 vs 2013	Répartition 2014	Répartition 2013
Voies manuelles	7	14	- 50,0 %	1,0%	2,1%
Voies automatiques	363	360	0,8 %	52,0 %	52,8 %
Télépéage	328	308	6,5 %	47,0 %	45,2 %
Sous-total voies automatiques et télépéage	691	668	3,4%	99,0%	97,9%
Total	698	682	2,3 %	100,0%	100,0%

Le nombre d'abonnés au télépéage VL sur les deux sociétés au 31 décembre 2014 est de 1658 655 pour un nombre de badges en circulation de 2014681 (respectivement 1423184 et 1756968 au 31 décembre 2013).

		Année 2014			Année 2013		Évolution 2014 vs 2013		
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%	
Nombre de clients	1420849	237806	1658655	1 193 591	229 593	1423184	235 471	16,5 %	
Nombre de badges	1679387	335 294	2014681	1432012	324 956	1756968	257713	14,7 %	

Investissements

ASF et Escota ont réalisé 431 millions d'euros d'investissements au cours de l'année 2014 (498 millions d'euros en 2013), en baisse de

Type d'investissement	ı	Année 2014			Année 2013			
(en millions d'euros)	ASF Escota ASF + Escota		ASF	Escota	(Groupe)			
Construction nouvelles sections (1)	28		28	113		113	- 75,2 %	
Investissements complémentaires sur autoroutes en service ⁽¹⁾	284	82	366	226	118	344	6,4 %	
Immobilisation d'exploitation (1)	28	9	37	31	10	41	- 9,8 %	
Total	340	91	431	370	128	498	-13,5%	

⁽¹⁾ Y compris production immobilisée, intérêts intercalaires, subventions et participations financières.

Ces investissements concernent principalement:

Liaisons nouvelles

A89 - Brive Nord/Saint-Germain-les-Vergnes (doublement de la RD9 - 4km)

Les travaux en grande masse engagés en octobre 2013 se poursuivent, en vue de la mise en service probable de cette section à 2x2 voies au printemps 2015, en avance par rapport à l'objectif contractuel (avant février 2016).

A64 - Briscous/Bayonne - Mousserolles (ex-RD1) (11 km)

Le programme détaillé des travaux à réaliser a été transmis aux services de l'État le 7 novembre 2014.

Les premiers travaux indispensables au transfert dans le domaine autoroutier et à la mise en conformité des éléments de sécurité ne pourront être entrepris qu'après le classement de la section dans le domaine autoroutier. Toutefois, et à titre exceptionnel compte tenu de leur caractère urgent, des travaux de grenaillage ont déjà été réalisés par ASF en octobre 2013 afin d'améliorer les caractéristiques de surface des tronçons les plus dégradés.

Élargissements et aménagements de capacité

A63 - Biriatou/Ondres: élargissement à 2x3 voies (39 km)

Les travaux d'élargissement du viaduc de la Nivelle, débutés en septembre 2013, ont été terminés à l'été 2014 dans le sens France/Espagne. L'intervention dans l'autre sens est prévue de septembre 2014 à l'été 2015.

Les travaux préparatoires en section courante sans impact sur l'exploitation de l'autoroute, débutés au printemps 2014, se sont poursuivis jusqu'en septembre 2014, date à laquelle les restrictions de circulation et les travaux en grande masse ont débuté. La mise à 2x3 voies du tronçon Biriatou/Biarritz reste prévue avant le 9 juillet 2018, conformément aux engagements contractuels.

Les deux demi-gares de l'échangeur de Saint-Jean-de-Luz sud ont été mises en service le 16 juin 2014. Les travaux de raccordement de cet échangeur aux voiries locales se sont ensuite poursuivis après l'été et le giratoire de la RD 810 a été livré mi-décembre 2014.

A9 - Perpignan Sud/Le Boulou: élargissement à 2x3 voies (17 km)

Après une première saison de travaux d'élargissement sur deux zones de 6 km entre l'automne 2013 et juin 2014, une deuxième saison a été engagée le 8 septembre 2014 et se poursuivra jusqu'à fin juin 2015. Durant cette période, les travaux d'élargissement seront menés sur 2 plots de travaux, le premier dans le sens Nord → Sud entre l'extrémité nord de la section et l'aire du village Catalan, le second dans le sens Sud → Nord depuis Le Boulou jusqu'à l'aire du village Catalan.

La programmation actuelle est conforme aux objectifs fixés par le contrat de plan pour une mise en circulation de cette section à 2x3 voies le 31 décembre 2016 au plus tard.

A9 - Dédoublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier (23 km)

Le contrat de plan 2012/2016 fixe la mise en service du déplacement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier avant le 31 décembre 2017. Les acquisitions foncières s'achèvent. Les emprises nécessaires aux travaux sont maîtrisées en quasi-totalité.

Les premières réalisations de la campagne de travaux prioritaires, avant le lancement des travaux en grande masse, sont achevées (ouvrage de rétablissement du mas de Gineste, pré-chargements dans les secteurs compressibles).

Les travaux de déviation de réseaux et de franchissement de voie ferrée progressent conformément à la programmation.

Les travaux de fondation du viaduc Lez-Lironde, débutés au printemps 2014, se poursuivent.

Les travaux en grande masse en section courante sont engagés: premiers travaux de chaussées, réalisation de voiries de désenclavement et premiers travaux d'ouvrages d'art. Les premières voies réduites pour chantier sous exploitation ont été mises en place.

Les interventions sur les bâtiments et auvents de la gare de péage de Montpellier 2 ont également débuté.

À fin 2014, l'avancement des travaux est conforme à l'objectif contractuel de mise en service du déplacement de l'autoroute A9 avant fin 2017.

Échangeur d'Aigrefeuille (A83)

ASF a engagé en novembre 2014 les travaux de construction d'un nouvel échangeur sur l'A83 à 15 kilomètres au sud de Nantes. Cette opération, inscrite au contrat de plan d'ASF se déroulera sur un an et demi, pour une mise en service prévue début 2016.

La future gare offrira 7 couloirs de péage pour un trafic attendu à l'ouverture de 3 500 véhicules par jour.

Aménagement du diffuseur de Piolenc/Orange nord (A7)

Après les travaux préparatoires réalisés au printemps 2014, ASF a engagé en septembre 2014 les travaux en grande masse d'aménagement de ce diffuseur. Cette opération, inscrite au contrat de plan d'ASF devrait être mise en service en février 2016 au plus tard, conformément aux engagements contractuels.

Concernant Escota, les investissements portent notamment sur :

- les travaux de mise aux nouvelles normes de sécurité des tunnels sur l'A8 pour le contournement de Nice jusqu'à La Turbie et entre La Turbie et la frontière italienne;
- les travaux sur l'échangeur de l'A8 à l'entrée Ouest de Nice (Saint-Laurent-du-Var/Saint-Augustin);
- les travaux d'élargissement à 2x3 voies de la section Pas-de-Trets/Pont de l'Étoile de l'A52 et de la section La Ciotat/Bandol de l'A50.

Financements

Au cours de l'année 2014, ASF a procédé, dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note), à :

- une émission obligataire d'un montant de 600 millions d'euros le 17 janvier 2014 pour une durée de dix ans;
- un premier placement privé d'un montant de 45 millions d'euros le 20 mars 2014 pour une durée de quinze ans;
- un second placement privé d'un montant de 75 millions d'euros le 26 mars 2014 pour une durée de quinze ans.

Dans le cadre d'un avenant signé en mai 2014 avec son pool de banques, ASF a renégocié les conditions financières de son RCF "ligne de crédit revolver" de 1785 millions d'euros sur un montant ramené à 1670 millions d'euros et une échéance révisée à 5 ans plus deux options d'extension d'un an.

Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note E.19. "Transactions avec les parties liées" du rapport financier annuel consolidé 2014.

Facteurs de risques

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels le groupe ASF pourrait être confronté tiennent en particulier au trafic et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut également être affecté par le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note C.16. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du rapport financier annuel consolidé 2014.

Chiffre d'affaires 1.

(en millions d'euros)	Année 2014	Année 2013	% évolution
Chiffre d'affaires péages	3 3 3 3	3227	3,3 %
Redevances des installations commerciales	60	52	15,4 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	27	29	- 6,9 %
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux	3420	3308	3,4%
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	369	377	- 2,1 %
Chiffre d'affaires	3789	3 685	2,8%

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe ASF pour les années 2014 et 2013 se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Année 2014	Année 2013	% évolution
Chiffre d'affaires péages	3333	3227	3,3 %
dont ASF	2 648	2558	3,5 %
dont Escota	685	669	2,4 %
Redevances des installations commerciales	60	52	15,4%
dont ASF	52	44	18,2 %
dont Escota	8	8	0,0 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	27	29	- 6,9 %
dont ASF	13	14	- 7,1 %
dont Escota	4	4	0,0 %
dont Truck Etape	0	0	
dont Openly	2	3	- 33,3 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	8	8	0,0 %
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3420	3 3 0 8	3,4%
dont ASF	2713	2 616	3,7 %
dont Escota	697	681	2,3 %
dont Truck Etape	0	0	
dont Openly	2	3	- 33,3 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	8	8	0,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	369	377	-2,1%
dont ASF	312	293	6,5 %
dont Escota	57	84	- 32,1 %
Chiffre d'affaires	3789	3 685	2,8%
dont ASF	3025	2 909	4,0 %
dont Escota	754	765	- 1,4 %
dont Truck Etape	0	0	
dont Openly	2	3	- 33,3 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	8	8	0,0 %

L'analyse comparative des chiffres d'affaires (hors chiffre d'affaires travaux) pour les sociétés ASF et Escota se présente ainsi :

Produits (en millions d'euros)		Année 2014			Année 2013		Évolution 2014 vs 2013	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Recettes de péage	2 648	685	3 3 3 3	2 558	669	3 2 2 7	106	3,3 %
Installations Commerciales	52	8	60	44	8	52	8	15,4 %
Fibres et pylônes	13	4	17	14	4	18	(1)	- 5,6 %
Total Chiffre d'affaires	2713	697	3 4 1 0	2616	681	3 2 9 7	113	3,4%

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2014 (hors chiffre d'affaires travaux) des seules sociétés ASF et Escota s'établit à 3 410 millions d'euros, soit une progression de 3,4 % par rapport à l'année précédente (3 297 millions d'euros en 2013).

1.1. Recettes de péage

Les recettes de péage enregistrent une progression de 3,3 %; elles se sont élevées à 3 333 millions d'euros en 2014 (3 227 millions d'euros

Cette évolution est due à la combinaison des deux principaux facteurs suivants:

• effet trafic à réseau évolutif: +2,1%; effet tarif et remises: + 1.2 %

Les recettes de péage se ventilent ainsi par nature de moyens de paiement:

Produits (en millions d'euros)		Année 2014			Année 2013	Évolution		
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	2014 vs 2013	%
Paiements immédiats	230	97	327	242	99	341	(14)	-4,1%
Abonnés	20	115	135	18	115	133	2	1,5 %
Télépéage	1321	251	1572	1220	228	1448	124	8,6 %
Cartes Bancaires	931	191	1122	927	194	1121	1	0,1 %
Cartes Accréditives	145	31	176	150	33	183	(7)	- 3,8 %
Refacturations	1	0	1	1	0	1	0	0,0 %
Recettes de Péages	2648	685	3 3 3 3 3	2 5 5 8	669	3 2 2 7	106	3,3 %

1.2. Produits des installations commerciales

Le chiffre d'affaires des installations commerciales de 60 millions d'euros en 2014 est en hausse de 15,4 % par rapport à 2013 (52 millions d'euros).

1.3. Produits des locations de fibres et de pylônes

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de pylônes de 17 millions d'euros en 2014 sont en baisse de 5,6 % par rapport à 2013 (18 millions d'euros).

2. Résultats

2.1. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 1703 millions d'euros en 2014, en hausse de 4,9% (79 millions d'euros) par rapport à l'année précédente 2013 (1624 millions d'euros).

La progression du chiffre d'affaires (hors chiffre d'affaires travaux), conjuguée à une bonne maîtrise des charges opérationnelles, a été neutralisée notamment par la hausse des amortissements résultant des mises en service et des impôts et taxes.

On peut ainsi souligner les évolutions significatives des charges opérationnelles suivantes :

- une hausse de 5,6 % (39 millions d'euros) des "amortissements" nets: 736 millions d'euros en 2014 (697 millions d'euros en 2013) qui résulte principalement des mises en service effectuées courant 2013 et 2014;
- une hausse de 7,5 % (33 millions d'euros) des "impôts et taxes": 474 millions d'euros en 2014 (441 millions d'euros en 2013) qui comprend notamment la hausse de la redevance domaniale intervenue sur le second semestre 2013;
- une hausse de 16 millions d'euros des "dotations nettes aux provisions" qui ont généré une charge de 17 millions d'euros en 2014 (charge de 1 million d'euros en 2013);
- une baisse de 11,9 % (26 millions d'euros) des "achats et charges externes hors charges de construction": 193 millions d'euros en 2014 (219 millions d'euros en 2013);
- une baisse de 6,1 % (21 millions d'euros) des "charges de personnel": 323 millions d'euros en 2014 (344 millions d'euros en 2013);
- une hausse de 13,8 % (4 millions d'euros) des "produits annexes": 33 millions d'euros en 2014 (29 millions d'euros en 2013);
- une hausse de 4 millions d'euros des "résultats des sociétés mises en équivalence" qui ont généré une charge de 3 millions d'euros en 2014 (charge de 7 millions d'euros en 2013).

2.2. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net, en hausse de 2,6 % (11 millions d'euros), s'élève à 439 millions d'euros en 2014 (428 millions d'euros en 2013) (voir note B.3. "Charges et produits financiers" de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2014).

Les autres produits et charges financiers, en baisse de 12 millions d'euros, font ressortir une charge nette de 5 millions d'euros en 2014 (produit net de 7 millions d'euros en 2013) (voir note B.3. "Charges et produits financiers" de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2014).

2.3. Charge d'impôts

La charge d'impôt, correspondant à l'impôt sur les sociétés et aux impôts différés s'élève à 481 millions d'euros en 2014 (459 millions d'euros en 2013), en hausse de 4,6 % (voir note B.4. "Impôts sur les bénéfices" de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2014).

2.4. Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à 776 millions d'euros en 2014, en hausse de 4,4 % (743 millions d'euros en 2013). Le résultat net part du Groupe par action est de 3,361 euros par action en 2014 (3,217 euros par action en 2013). La part des intérêts minoritaires est de 2 millions d'euros en 2014 (1 million d'euros en 2013).

Bilan 3.

Le total des actifs non courants inscrits au bilan au 31 décembre 2014 est de 12 917 millions d'euros en valeur nette soit une diminution de 54 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013 (12 971 millions d'euros).

Cette diminution est notamment liée à la progression en 2014 des amortissements (736 millions d'euros) supérieure à celle de la valeur brute des immobilisations de construction et d'exploitation acquises (430 millions d'euros) et à la valeur nette des sorties d'actifs (2 millions d'euros).

Elle traduit également la diminution des participations dans les sociétés mises en équivalence de 3 millions d'euros et l'augmentation de la juste valeur des produits dérivés actifs de 256 millions d'euros et des autres actifs financiers non courants de 1 million d'euros.

Le total de l'actif courant, soit 655 millions d'euros au 31 décembre 2014, est en diminution de 15 millions d'euros (670 millions d'euros au 31 décembre 2013) du fait principalement de la baisse des actifs financiers de gestion de trésorerie et des disponibilités et équivalents de trésorerie de 53 millions d'euros et des autres actifs courants d'exploitation de 20 millions d'euros.

Ces baisses sont partiellement compensées par la hausse de la juste valeur des produits dérivés actifs courants de 23 millions d'euros, des clients et autres débiteurs de 20 millions d'euros et des autres actifs courants hors exploitation de 15 millions d'euros.

Les capitaux propres augmentent de 4 millions d'euros et s'élèvent au 31 décembre 2014 à 673 millions d'euros (669 millions d'euros au 31 décembre 2013). Cette évolution résulte du résultat positif de l'exercice – part du Groupe – de 776 millions d'euros, augmenté des paiements en actions de 1 million d'euros et des écarts de conversion de 1 million d'euros et diminué par les distributions de dividendes et acomptes sur dividendes pour un montant de 716 millions d'euros et les opérations enregistrées directement en capitaux propres de 58 millions d'euros.

Le total des passifs non courants au 31 décembre 2014 s'élève à 10 824 millions d'euros (10 837 millions d'euros au 31 décembre 2013), soit une baisse de 13 millions d'euros due pour l'essentiel à l'augmentation des emprunts obligataires de 1041 millions d'euros, de la juste valeur des produits dérivés passifs non courants de 82 millions d'euros, des provisions non courantes de 8 millions d'euros et des autres passifs non courants de 3 millions d'euros, d'une part, compensée par la diminution des autres emprunts et dettes financières de 1100 millions d'euros et des impôts différés passifs non courants de 47 millions d'euros, d'autre part.

Le total des passifs courants s'établit à 2 075 millions d'euros au 31 décembre 2014 en baisse de 60 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013 (2 135 millions d'euros). Cette baisse est due principalement à la diminution des autres passifs courants hors exploitation de 135 millions d'euros et des autres passifs courants d'exploitation de 4 millions d'euros, d'une part, compensée par la hausse des provisions courantes de 36 millions d'euros, des dettes financières courantes de 22 millions d'euros, de la juste valeur des produits dérivés passifs courants de 10 millions d'euros, des fournisseurs de 6 millions d'euros et des passifs d'impôt exigible de 5 millions d'euros, d'autre part.

Après prise en compte de ces différents éléments, l'endettement financier net du Groupe s'élève à 10 760 millions d'euros au 31 décembre 2014 (10 931 millions d'euros au 31 décembre 2013), en diminution de 171 millions d'euros.

Flux de trésorerie 4.

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître une trésorerie nette de clôture de 69 millions d'euros en diminution de 60 millions d'euros par rapport à la trésorerie d'ouverture (129 millions d'euros).

Cette variation s'analyse comme suit:

- la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts (CAFICE) ressort à 2 428 millions d'euros en 2014, en hausse de 4,8 % par rapport à celle de 2013 (2 316 millions d'euros). Le taux de CAFICE/Chiffre d'affaires passe de 70,0 % en 2013 à 71,0 % en 2014;
- les flux de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 1582 millions d'euros en 2014, en hausse de 7,0 % par rapport à ceux de l'année 2013 (1478 millions d'euros);
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements représentent 562 millions d'euros en 2014, en baisse de 0,4 % par rapport à ceux de l'année 2013 (564 millions d'euros);
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement sont négatifs de 1 076 millions d'euros en 2014 à comparer à des flux négatifs de 919 millions d'euros en 2013. Ils intègrent les dividendes payés aux actionnaires d'ASF (716 millions d'euros), les encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme pour 720 millions d'euros (emprunts obligataires et placements privés notamment), les remboursements d'emprunts à long terme pour un total de 708 millions d'euros et la variation négative des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes de 370 millions d'euros.

5. **Comptes sociaux**

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'ASF s'établit en 2014 à 2713 millions d'euros, soit une progression de 3,7 % par rapport à l'année précédente (2616 millions d'euros en 2013).

5.2. Résultat net

Le résultat net d'ASF de l'année 2014 s'établit à 784 millions d'euros, en hausse de 6,1 % par rapport à l'année précédente (739 millions d'euros en 2013).

Il intègre notamment les dividendes reçus de sa filiale Escota pour 159 millions d'euros en 2014 (181 millions d'euros en 2013).

Comptes consolidés

ÉTA	ΓS FINANCIERS	12
	Compte de résultat consolidé de la période	12
	État du résultat global consolidé de la période	13
	Bilan consolidé actif	14
	Bilan consolidé passif	15
	Tableau des flux de trésorerie consolidés	16
	Variation des capitaux propres consolidés	17
ANI	IEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	18
	A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	19
	B. Notes relatives au compte de résultat	28
	C. Notes relatives au bilan	32
	D. Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession	53
	E. Autres notes	54
	F. Note sur les litiges	55
	G. Événements postérieurs à la clôture	55

ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires (*)	B.1.	3420	3 308
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	B.1.	369	377
Chiffre d'affaires total	B.1.	3 789	3 685
Produits des activités annexes		33	29
Charges opérationnelles		(2 112)	(2079)
Résultat opérationnel sur activité	B.2.	1710	1635
Paiements en actions (IFRS 2)	C.12.	(4)	(4)
Résultats des sociétés mises en équivalence		(3)	(7)
Autres éléments opérationnels courants			
Résultat opérationnel courant	B.2.	1703	1624
Éléments opérationnels non courants			
Résultat opérationnel	B.2.	1703	1624
Coût de l'endettement financier brut		(440)	(428)
Produits financiers des placements de trésorerie		1	
Coût de l'endettement financier net	B.3.	(439)	(428)
Autres produits et charges financiers	B.3.	(5)	7
Impôts sur les bénéfices	B.4.	(481)	(459)
Résultat net		778	744
Résultat net - part des intérêts minoritaires		2	1
Résultat net - part du Groupe		776	743
Résultat net par action - part du Groupe			
Résultat net par action (en euros)	B.5.	3,361	3,217
Résultat net dilué par action (en euros)	B.5.	3,361	3,217

^(*) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

		Exercice 2014			Exercice 2013			
(en millions d'euros)	Notes	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	
Résultat net		776	2	778	743	1	744	
Instruments financiers: variations de juste valeur		(79)		(79)	97		97	
dont:								
Actifs financiers disponibles à la vente	•	1		1			0	
Couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾		(80)		(80)	97		97	
Écarts de conversion		1		1			0	
Impôt ⁽²⁾	·····	27	•	27	(33)		(33)	
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	C.11.3.	(51)	0	(51)	64	0	64	
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		(10)		(10)			0	
Impôt		4		4			0	
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	C.11.3.	(6)	0	(6)	0	0	0	
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	C.11.3.	(57)	0	(57)	64	0	64	
dont:								
Sociétés contrôlées		(57)		(57)	64		64	
Résultat global		719	2	721	807	1	808	

⁽¹⁾ Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

⁽²⁾ Effets impôt des variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) pour + 27 millions d'euros (-33 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	C.6.	11493	11713
Autres immobilisations incorporelles	C.7.	39	46
Immobilisations corporelles	C.8.	687	768
Participations dans les sociétés mises en équivalence	C.9.	5	8
Autres actifs financiers non courants	C.10.	16	15
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	C.15.	677	421
Total actifs non courants		12917	12971
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	C.14.	6	6
Clients et autres débiteurs	C.14.	286	266
Autres actifs courants d'exploitation	C.14.	139	159
Autres actifs courants hors exploitation		31	16
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	C.15.	117	94
Actifs financiers de gestion de trésorerie	C.15.	7	
Disponibilités et équivalents de trésorerie	C.15.	69	129
Total actifs courants		655	670
Total actifs		13572	13641

Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres			
Capital social		29	29
Réserves consolidées		48	20
Réserves de conversion		1	
Résultat net - part du Groupe		776	743
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	C.11.3.	(185)	(127)
Capitaux propres - part du Groupe		669	665
Intérêts minoritaires		4	4
Total capitaux propres		673	669
Passifs non courants			
Provisions non courantes	C.13.	114	106
Emprunts obligataires	C.15.	6902	5 8 6 1
Autres emprunts et dettes financières	C.15.	3 4 6 3	4 5 6 3
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	C.15.	241	159
Autres passifs non courants		18	15
Impôts différés passifs	B.4.3.	86	133
Total passifs non courants		10824	10837
Passifs courants			
Provisions courantes	C.14.	416	380
Fournisseurs	C.14.	74	68
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	C.15.	27	17
Autres passifs courants d'exploitation	C.14.	381	385
Autres passifs courants hors exploitation		153	288
Passifs d'impôt exigible		27	22
Dettes financières courantes	C.15.	997	975
Total passifs courants		2075	2135
Total passifs et capitaux propres		13572	13641

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	No	tes	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)			778	744
Dotations aux amortissements	В.:	2.2.	736	697
Dotations (reprises) nettes aux provisions et dépréciations	••••		(8)	(4)
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements			13	3
Résultat sur cessions	•		1	1
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées			3	7
Coûts d'emprunt immobilisés			(15)	(19)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	l	B.3.	439	428
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		B.4.	481	459
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts			2 428	2316
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	C.	14.	28	22
Impôts payés			(488)	(461)
Intérêts financiers nets payés			(386)	(399)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence				
Flux de trésorerie liés à l'activité	I		1582	1478
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles			(8)	(11)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles				
Investissements opérationnels nets de cession			(8)	(11)
Cash-flow opérationnel			1574	1467
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)			(541)	(554)
Cession des immobilisations du domaine concédé			(14)	(1)
Investissements de développement des concessions			(555)	(555)
Cash-flow libre (après investissements)			1019	912
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)				
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)			3	1
Incidence nette des variations de périmètre	•••••		(2)	
Investissements financiers nets			1	1
Autres				1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II		(562)	(564)
Dividendes payés				
- aux actionnaires d'ASF	C.1	1.4.	(716)	(783)
- aux minoritaires des sociétés intégrées			(2)	(1)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	C.	15.	720	1160
Remboursements d'emprunts long terme	C.	15.	(708)	(472)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes			(370)	(823)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III		(1076)	(919)
Autres variations	IV		(4)	(1)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III + IV		(60)	(6)
Trésorerie nette à l'ouverture	C.	15.	129	135
Trésorerie nette à la clôture	C.	15.	69	129
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes			370	823
(Émission) remboursement d'emprunts			(12)	(688)
Autres variations	•		(127)	68
Variation de l'endettement financier net	***************************************		171	197
Endettement financier net en début de période	C.	15.	(10931)	(11 128)
Endettement financier net en fin de période	C.	15.	(10 760)	(10 931)

Variation des capitaux propres consolidés

		C	apitaux propres	- part du Group	e			
(en millions d'euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2013	29	18	787		(191)	643	4	647
Résultat net de la période			743			743	1	744
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					64	64		64
Résultat global de la période			743		64	807	1	808
Affectation du résultat et dividendes distribués		4	(787)			(783)	(1)	(784)
Paiements en actions (IFRS 2)		(2)				(2)		(2)
Capitaux propres 31/12/2013	29	20	743		(127)	665	4	669
Résultat net de la période			776			776	2	778
Ecarts de conversion				1		1		1
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					(58)	(58)		(58)
Résultat global de la période			776	1	(58)	719	2	721
Affectation du résultat et dividendes distribués		27	(743)			(716)	(2)	(718)
Autres variations								
Paiements en actions (IFRS 2)		1		•		1		1
Capitaux propres 31/12/2014	29	48	776	1	(185)	669	4	673

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A. A.1. A.2. A.3.	Principes comptables et méthodes d'évaluation Principes généraux Méthodes de consolidation Règles et méthodes d'évaluation	19 19 19 21
B.	Notes relatives au compte de résultat	28
B.1.	Chiffre d'affaires	28
B.2.	Résultat opérationnel	29
B.3.	Charges et produits financiers	30
B.4.	Impôts sur les bénéfices	31
B.5.	Résultat par action	31
C.	Notes relatives au bilan	32
C.6.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	32
C.7.	Autres immobilisations incorporelles	32
C.8.	Immobilisations corporelles	33
C.9.	Participations dans les sociétés mises en équivalence	33
C.10.	Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants	34
C.11.	Capitaux propres	35
C.12.	Paiements en actions	36
C.13.	Provisions non courantes	37
C.14.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	40
C.15.	Informations relatives à l'endettement financier net	42
C.16.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	45
C.17.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	51
D.	Note sur les principales caractéristiques	
	des contrats de concession	53
D.18.	Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel (seul modèle appliqué)	53
E.	Autres notes	54
E.19.	Transactions avec les parties liées	54
E.20.	Honoraires des commissaires aux comptes	55
F.	Note sur les litiges	55
G .	Événements postérieurs à la clôture	55
	Affectation du résultat 2014	55
G.ZZ.	Autres événements postérieurs à la clôture	55

Principes comptables et méthodes d'évaluation Α.

A.1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe ASF au 31 décembre 2014 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2014 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2013, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1er janvier 2014 (voir note A.1.1. "Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2014 ") et du changement de présentation du compte de résultat consolidé décrit en note B.5. "Résultat opérationnel".

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 2 février 2015 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 20 mars 2015.

A.1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2014

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2014 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe ASF au 31 décembre 2014. Elles concernent principalement : Normes relatives aux méthodes de consolidation:

- IFRS 10 "États financiers consolidés";
- IFRS 11 "Partenariats";
- IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités";
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 "Dispositions transitoires";
- IAS 28 amendée "Participations dans des entreprises associées et des coentreprises".

Autres normes et interprétations:

- IAS 32 amendée "Compensation d'actifs et de passifs financiers";
- Modifications d'IAS 36 "Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers".

A.1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2014

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2014:

Normes sur les méthodes de consolidation:

- IFRS 15 "Produits des activités ordinaires obtenus de contrats avec des clients";
- IFRS 9 "Instruments financiers";
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 " Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise";
- Amendements à IFRS 11 "Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes";
- Amendements à IAS 19 "Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel";
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 "Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables";
- Amendements à IAS 1 "Amélioration des informations à fournir en annexe";
- Améliorations annuelles, cycles 2010-2012, 2011-2013 et 2012-2014;
- IFRIC 21 "Droits ou taxes"

Le groupe ASF mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

A.2. Méthodes de consolidation

A.2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Le Groupe applique, à compter du 1er janvier 2014, les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée qui n'ont pas modifié les méthodes de consolidation.

La norme IFRS 10 " États financiers consolidés " remplace la norme IAS 27 ainsi que l'interprétation SIC 12 " Consolidation - Entités ad hoc" pour tous les aspects relatifs au contrôle et aux procédures de consolidation selon la méthode de l'intégration globale. Elle redéfinit la notion de contrôle d'une entité sur la base de trois critères :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs;
- et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements obtenus.

En pratique, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, le groupe ASF réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires afin de vérifier leur caractère purement protectif. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercé par chacune des parties, est également effectuée.

Les sociétés dont ASF détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Cela concerne les sociétés Escota et Jamaican Infrastructure Operator (JIO).

Les sociétés Truck Etape et Openly consolidées selon la méthode de l'intégration globale, sont sorties du périmètre de consolidation suite à leur cession à VINCI Autoroutes fin 2014. L'impact de ces sorties est non significatif sur les agrégats du Groupe au 31 décembre 2014.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Cela concerne les actions détenues dans les sociétés TransJamaican Highway et Axxès.

Les comptes consolidés d'ASF regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation:

		Exercice 2014		Exercice 2013		
(en nombre de sociétés)	Total	France	International	Total	France	International
Intégration globale	3	2	1	5	4	1
Entreprises associées	2	1	1	2	1	1
Total	5	3	2	7	5	2

Opérations intra-groupe A.2.2.

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées, sont éliminées dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

A.2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

La monnaie fonctionnelle des sociétés correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

A.2.4. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la

Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique écarts de conversion des capitaux propres.

A.2.5. Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts incrémentaux liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Règles et méthodes d'évaluation **A.3.**

A.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la faible reprise économique en Europe, en particulier en France et le ralentissement de l'économie mondiale rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2) A.3.1.2.

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés d'offres de souscription d'actions, de plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

A.3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont ainsi susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.13.1. " Provisions pour engagements de retraite". Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

A.3.1.4. **Évaluation des provisions**

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon significative le montant des provisions sont les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01 et TP09) et des taux d'actualisation

A.3.1.5 Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente cotés et des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dettes et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en annexe aux comptes consolidés en note C.17. "Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable".

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, si absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du risque de contrepartier pour les instruments dérivés actifs et du risque de crédit proprer pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon les niveaux suivants:

- niveau 1: prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi;
- niveau 2: modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne: ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties;
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

Chiffre d'affaires A.3.2.

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 "Produits des activités ordinaires" et IAS 11 "Contrats de construction". La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.4. "Contrats de concession " présentée ci-dessous. Ils comprennent:

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement; et
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

A.3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées dans le chiffre d'affaires.

A.3.4. Contrats de concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services", le concessionnaire exerce une double activité:

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant: le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés: le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- soit de la part des usagers: modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple " pass through " ou " shadow toll "). Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en " Immobilisations incorporelles du domaine concédé". Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de sa mise en service. Ce traitement s'applique aux contrats de concessions des sociétés ASF et Escota:
- soit de la part du concédant : modèle de la créance financière. Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers. Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêt. Ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du groupe ASF.

Dans le cas de modèles mixtes, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en "Immobilisation incorporelle du domaine concédé". Sur la base de l'analyse des contrats existants, ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du groupe ASF.

A.3.5. Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions". L'attribution de "stock-options", d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des sociétés du Groupe. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des sociétés et de la présenter sur une ligne séparée, "Paiements en actions (IFRS 2)" du résultat opérationnel courant.

A.3.5.1. Plans d'options de souscription d'actions VINCI

Des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive de ces options est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

Plan d'attribution d'actions de performance VINCI

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

A.3.5.3. Plans d'épargne groupe VINCI

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe VINCI avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité, pendant cinq ans, des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

A.3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture;
- les "produits financiers des placements" qui intègrent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à leur juste valeur par résultat.

A.3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, les coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion des risques de

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction concernent les ouvrages en concession et sont principalement incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

A.3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

A.3.9. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué le cas échéant, des actions propres détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance.

A.3.10. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation. Pour les sociétés concessionnaires nouvellement mises en service, la méthode utilisée est celle d'un amortissement progressif, linéaire ou dégressif, basé sur les prévisions de trafic figurant dans le business plan. Les sociétés d'autoroutes ASF et Escota utilisent la méthode d'amortissement linéaire.

A.3.11. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises, composées principalement de logiciels informatiques, figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité de 3 à 5 ans.

A.3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

A.3.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations corporelles d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession: bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes:

Constructions:	
- Gros œuvre	de 20 à 30 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 10 ans
Matériels et outillages	de 4 à 15 ans
Matériels informatiques	de 3 à 5 ans
Matériels de transport et de manutention	de 2 à 10 ans
Agencements et installations	de 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

A.3.14. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex: évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex: diminution significative du chiffre d'affaires...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque UGT, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

A.3.15. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Ces participations, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence regroupent les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.14. "Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers". Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle du Groupe, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

A.3.16. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note A.3.24.2." Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs").

A.3.16.1. Titres disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants:
 - la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre,
 - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

A.3.16.2. Prêts et créances au coût amorti

Cette catégorie comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie et les prêts et créances financières.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. Celle-ci correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) et est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

A.3.17. Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes, des pièces détachées pour les différents matériels (péage, électrique, transport, engins) et de fournitures informatiques et de bureau. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

A.3.18. Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

A.3.19. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture, la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances qui figurent dans les autres actifs financiers non courants (voir note A.3.24.2." Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs").

A.3.20. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.21. "Disponibilités et équivalents de trésorerie"). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

A.3.21. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Ce poste intègre les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

A.3.22. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent les provisions pour engagements de retraite et les autres provisions non courantes.

A.3.22.1. Provisions pour engagements de retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes retraitées). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays (ou de la zone monétaire) dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent principalement:

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée);
- et la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en " autres passifs courants hors exploitation".

A.3.22.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel évalués selon la norme IAS 19, et les provisions, non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en "autres passifs courants hors exploitation". La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en "provisions courantes".

A.3.23. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01 et TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en "autres produits et charges financiers".

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

A.3.24. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières courants et non courants

A.3.24.1. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier brut".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instruments financiers dérivés séparément de ces contrats hôtes.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en "dettes financières courantes".

A.3.24.2. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par ASF sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture;
- "l'efficacité" de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective. La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique "autres actifs financiers non courants" ou "autres emprunts et dettes financières" (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en "juste valeur des produits dérivés actifs courants" ou "juste valeur des produits dérivés passifs courants".

Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.5. " Évaluations de la juste valeur "). Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de:

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé;
- couverture de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la "part inefficace" de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la "part efficace" de la couverture et en résultat de la période pour la "part inefficace". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert - à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat. Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient "inefficace", les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

A.3.25. Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont des passifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. Á chaque arrêté, les dettes fournisseurs sont évaluées au coût amorti.

A.3.26. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature, dans les notes annexes correspondantes.

A.3.27. Information sectorielle

Le Groupe est géré comme un seul secteur d'activité, l'activité de perception du péage à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de locations de mise à disposition de fibres optiques, de stations de télécommunications, d'emplacements de parking poids lourds).

Notes relatives au compte de résultat В.

Chiffre d'affaires **B.1**.

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires péages	3333	3 2 2 7
Redevances des installations commerciales	60	52
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	27	29
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3420	3 308
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	369	377
Chiffre d'affaires	3789	3 685

La ventilation du chiffre d'affaires en France et à l'international et par société du Groupe est la suivante :

Exercice 2014

	Chiffre d'affaires réalisé en France				À l'international	Chiffre	
(en millions d'euros)	ASF	Escota	Truck Etape	Openly	Total	Jamaican Infrastructure Operator	d'affaires Exercice 2014
Chiffre d'affaires péages	2648	685			3 333		3 333
Redevances des installations commerciales	52	8			60		60
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	13	4		2	19	8	27
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	2713	697	0	2	3412	8	3 4 2 0
Part dans le Chiffre d'affaires réalisé en France	79,5 %	20,4%	0,0 %	0,1%	100,0 %		
Part dans le Chiffre d'affaires total	79,3 %	20,4%	0,0 %	0,1%	99,8 %	0,2 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	312	57			369		369
Total chiffre d'affaires	3 0 2 5	754	0	2	3781	8	3 789

Exercice 2013

	Chiffre d'affaires réalisé en France					À l'International	_ Chiffre
(en millions d'euros)	ASF	Escota	Truck Etape	Openly	Total	Jamaican Infrastructure Operator	d'affaires Exercice 2013
Chiffre d'affaires péages	2 5 5 8	669			3 2 2 7		3 2 2 7
Redevances des installations commerciales	44	8			52		52
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	14	4		3	21	8	29
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	2616	681	0	3	3300	8	3308
Part dans le Chiffre d'affaires réalisé en France	79,3 %	20,6 %	0,0 %	0,1%	100,0 %		
Part dans le Chiffre d'affaires total	79,1%	20,6%	0,0 %	0,1%	99,8 %	0,2 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	293	84			377		377
Total chiffre d'affaires	2909	765	0	3	3677	8	3 685

Résultat opérationnel **B.2.**

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires (*)	3420	3 3 0 8
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	369	377
Chiffre d'affaires total	3789	3 685
Produits des activités annexes	33	29
Achats consommés	(27)	(31)
Services extérieurs	(152)	(169)
Personnel intérimaire	(2)	(3)
Sous-traitance (y compris charges de construction)	(381)	(393)
Impôts et taxes	(474)	(441)
Charges de personnel	(323)	(344)
Autres produits et charges opérationnels sur activité		
Dotations aux amortissements	(736)	(697)
Dotations nettes aux provisions	(17)	(1)
Charges opérationnelles	(2112)	(2079)
Résultat opérationnel sur activité	1710	1635
% du chiffre d'affaires ⁽⁺⁾	50,0 %	49,4%
Paiement en actions (IFRS 2)	(4)	(4)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(3)	(7)
Autres éléments opérationnels courants		
Résultat opérationnel courant	1703	1624
Éléments opérationnels non courants		
Résultat opérationnel	1703	1624

^(*) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

Changement de présentation du compte de résultat consolidé

À compter de l'exercice 2014 et afin d'améliorer la présentation de sa performance, le Groupe a décidé de préciser la présentation du compte de résultat consolidé en ajoutant un indicateur intermédiaire entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel : le résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon méthode de l'intégration globale avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et des autres éléments opérationnels courants et non courants. Cet indicateur n'a fait l'objet d'aucun retraitement par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant est un indicateur destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres éléments opérationnels

Ce changement, sans incidence sur la présentation du compte de résultat consolidé du groupe ASF, a été appliqué rétrospectivement à la période comparative de 2013, conformément aux dispositions d'IAS 1.

B.2.1. Autres produits et charges opérationnels sur activité

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Subventions d'exploitation et indemnités d'assurance reçues	1	1
Plus ou moins values nettes de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1)	(1)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	0	0

B.2.2. **Dotations aux amortissements**

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	609	576
Autres immobilisations incorporelles	17	19
Immobilisations corporelles	110	102
Dotations aux amortissements	736	697

B.3. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se répartissent par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers de la façon suivante :

	Exercice 2014					
(en millions d'euros)	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres			
Passifs financiers évalués au coût amorti	(470)					
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat						
Dérivés qualifiés de couvertures: actifs et passifs	39 (*)		(80)			
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat: actifs et passifs	(8)					
Coûts d'actualisation		(20)				
Coûts d'emprunts immobilisés		15				
Total résultat financier	(439)	(5)	(80)			

^(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-après.

(en millions d'euros)	Exercice 2013					
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres			
Passifs financiers évalués au coût amorti	(469)					
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat						
Dérivés qualifiés de couvertures: actifs et passifs	39 (*)		97			
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	2					
Coûts d'actualisation		(12)				
Coûts d'emprunts immobilisés		19				
Total résultat financier	(428)	7	97			

(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-après.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 439 millions d'euros en 2014, en hausse de 2,6 % (428 millions d'euros en 2013) soit une augmentation de 11 millions d'euros qui s'explique par:

- l'impact défavorable de 11 millions d'euros des dérivés évalués à la juste valeur par résultat, principalement lié à la dégradation de justes valeurs des FRAs (Forward Rate Agreement) (cf. note C.16.1.4 "Description des opérations non qualifiées de couverture");
- l'effet favorable de la baisse de l'encours moyen de la dette long terme compensé par l'effet défavorable du refinancement du prêt à terme bancaire de 755 millions d'euros remboursé fin 2013 qui bénéficiait d'un taux Euribor 1 mois + 0,225 % par l'émission obligataire décrite en note C.15.1. "Détail des dettes financières à long terme".

Les autres charges et produits financiers font ressortir une charge nette de 5 millions d'euros en 2014 (produit net de 7 millions d'euros en 2013). Ils intègrent notamment:

- les coûts d'emprunts immobilisés pour 15 millions d'euros en 2014 (19 millions d'euros en 2013);
- les coûts d'actualisation des actifs et passifs à plus d'un an pour 20 millions d'euros en 2014 (12 millions d'euros en 2013) qui proviennent principalement des provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés à hauteur de 16 millions d'euros en 2014 (9 millions d'euros en 2013), des provisions pour engagements de retraite à hauteur de 3 millions d'euros en 2014 (3 millions d'euros en 2013) et des créances et des dettes non courantes à hauteur de 1 million d'euros en 2014 (0 million d'euros en 2013).

Les charges et produits associés aux instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analysent de la manière suivante:

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	110	102
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	300	(171)
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(300)	171
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(71)	(63)
dont variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(48)	(42)
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie		
Résultat des instruments dérivés affecté à la dette financière nette	39	39

B.4. Impôts sur les bénéfices

B.4.1. Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Impôts courants	(492)	(463)
Impôts différés	11	4
Impôts sur les bénéfices	(481)	(459)

La charge nette d'impôts de l'exercice est de 481 millions d'euros (459 millions d'euros en 2013), dont 381 millions d'euros pour ASF (356 millions d'euros en 2013) et 100 millions d'euros pour Escota (102 millions d'euros en 2013).

B.4.2. Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe ressort à 38,1 % sur l'exercice 2014 (37,9 % sur l'exercice 2013) et s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	1262	1210
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	38,0 %	38,0 %
Impôt théorique attendu	(480)	(460)
Différences permanentes et autres	(1)	1
Impôt effectivement constaté	(481)	(459)
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	38,1%	37,9 %

B.4.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

			Variations		
(en millions d'euros)	31/12/2014	Résultat	Capitaux propres	Autres	31/12/2013
Impôts différés actifs					
Engagements de retraites	41		4	-	37
Mise à la juste valeur des instruments financiers	95	3	27		65
Autres	27	•	-		27
Total	163	3	31	0	129
Impôts différés passifs					
Immobilisations incorporelles du domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	227	(8)			235
Immobilisations corporelles du domaine concédé	10	1			9
Différences temporelles sur provisions	6	(4)			10
Autres	6	(2)			8
Total	249	(13)	0	0	262
Impôts différés nets	(86)	16	31	0	(133)

B.5. Résultat par action

Le nombre d'actions de la société est de 230 978 001 depuis 2002. La société ne détient pas d'actions propres. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre moyen d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul en 2014 et en 2013 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Le résultat par action 2014 s'élève à 3,361 euros (3,217 euros en 2013).

Notes relatives au bilan

C.6. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissement	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2013	17557	2049	(326)	19 280
Acquisitions de la période (*)	133	263	(13)	383
Sorties de la période	(3)			(3)
Autres mouvements	1809	(1703)		106
Au 31/12/2013	19496	609	(339)	19766
Acquisitions de la période (*)	55	329	(20)	364
Sorties de la période	(2)			(2)
Autres mouvements	298	(271)	-	27
Au 31/12/2014	19847	667	(359)	20155
Amortissements			<u> </u>	
Au 01/01/2013	7598	0	(121)	7 477
Amortissements de la période	585		(9)	576
Sorties de la période			-	0
Au 31/12/2013	8183	0	(130)	8 0 5 3
Amortissements de la période	618		(9)	609
Sorties de la période			-	0
Au 31/12/2014	8801	0	(139)	8 6 6 2
Valeur nette				
Au 01/01/2013	9959	2049	(205)	11803
Au 31/12/2013	11313	609	(209)	11713
Au 31/12/2014	11046	667	(220)	11 493

^(*) Y compris les coûts d'emprunts immobilisés.

Les investissements de l'exercice 2014 s'élèvent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 349 millions d'euros (364 millions d'euros pour 2013).

Les coûts d'emprunts incorporés en 2014 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 15 millions d'euros (19 millions d'euros pour 2013).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 667 millions d'euros au 31 décembre 2014 (dont 534 millions d'euros pour ASF et 133 millions d'euros pour Escota) à comparer à 609 millions d'euros au 31 décembre 2013 (dont 316 millions d'euros pour ASF et 293 millions d'euros pour Escota).

Les principales caractéristiques des contrats de concession relevant du modèle incorporel ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note D. "Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession".

C.7. Autres immobilisations incorporelles

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 39 millions d'euros au 31 décembre 2014 (46 millions d'euros au 31 décembre 2013). Elles comprennent les logiciels du Groupe pour 26 millions d'euros (32 millions d'euros au 31 décembre 2013) et les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour 13 millions d'euros (14 millions d'euros au 31 décembre 2013) Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 17 millions d'euros (19 millions d'euros en 2013).

C.8. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Avances et encours sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2013	1981	291	(7)	9	2 2 7 4
Acquisitions de la période	35	70			105
Sorties de la période	(41)			(2)	(43)
Autres mouvements	122	(231)		(2)	(111)
Au 31/12/2013	2097	130	(7)	5	2 2 2 2 5
Acquisitions de la période	20	39	(1)		58
Sorties de la période	(24)				(24)
Autres mouvements	72	(101)		(5)	(34)
Au 31/12/2014	2165	68	(8)	0	2 2 2 2 5
Amortissements			······································		
Au 01/01/2013	1394	0	(6)	6	1394
Amortissements de la période	101			1	102
Sorties de la période	(37)		•		(37)
Autres mouvements				(2)	(2)
Au 31/12/2013	1458	0	(6)	5	1457
Amortissements de la période	110		(1)	1	110
Sorties de la période	(23)				(23)
Autres mouvements				(6)	(6)
Au 31/12/2014	1545	0	(7)	0	1538
Valeur nette					
Au 01/01/2013	587	291	(1)	3	880
Au 31/12/2013	639	130	(1)	0	768
Au 31/12/2014	620	68	(1)	0	687

Participations dans les sociétés mises en équivalence C.9.

C.9.1. Variation au cours de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeur des titres en début d'exercice	8	15
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	(3)	(7)
Dividendes distribués		
Variations de périmètre et écarts de conversion		
Valeur des titres en fin d'exercice	5	8

C.9.2.

Informations financières agrégéesLes participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013 concernent les sociétés TransJamaican Highway et Axxès.

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données agrégées en quote-part du Groupe):

	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
(en millions d'euros)	TransJamaican Highway	Axxès	TransJamaican Highway	Axxès
% de détention	12,6%	35,5%	12,6%	35,5 %
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires	3	313	3	337
Résultat opérationnel	0	(7)	1	(1)
Résultat net	(4)	0	(1)	(6)
Bilan				
Actifs non courants	32	7	30	10
Actifs courants	4	59	3	120
Capitaux propres	5	0	8	0
Passifs non courants	31	1	25	9
Passifs courants	0	65	0	122
Endettement financier net	(25)	16	(22)	24

Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, aucunes pertes non reconnues au titre des entreprises associées n'existent.

C.9.3. Transactions avec les parties liées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre le Groupe et des sociétés mises en équivalence. Les principales transactions se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	495	713
Produits des activités annexes	1	1
Créances clients	61	104
Achats	2	2

C.10. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Titres de participation cotés	5	5
Titres de participation non cotés		1
Actifs disponibles à la vente bruts	5	6
- Dépréciation		
Actifs disponibles à la vente nets	5	6
Prêts et créances au coût amorti	11	9
Total	16	15
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants (*)	677	421
Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants	693	436

^(*) Voir note C.16. "Informations relatives à la gestion des risques financiers".

Les actifs disponibles à la vente s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage	5	5
Autres		1
Actifs disponibles à la vente	5	6

Au 31 décembre 2014, suite à la cession fin 2014 à VINCI Autoroutes des titres détenus sur les sociétés Autoroute Trafic, Éperly, Centaure Midi-Pyrénées et Centaure Provence Méditerranée, il n'y a plus de titres de participation non cotés des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par le Groupe.

Les prêts à long terme et autres créances concernent principalement la participation des sociétés à l'effort de construction. La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

Prêts et créances au coût amorti	9	2	7
(en millions d'euros)	31/12/2013	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances au coût amorti	11	2	9
(en millions d'euros)	31/12/2014	de 1 à 5 ans	> 5 ans

L'endettement financier net inclut la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (voir note C.15. "Informations relatives à l'endettement financier net").

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants, classée en autres actifs courants d'exploitation pour 2 millions d'euros au 31 décembre 2014, reste inchangée (2 millions d'euros au 31 décembre 2013).

C.11. **Capitaux propres**

C.11.1. Actions

Le nombre d'actions de la société est de 230 978 001 depuis 2002.

C.11.2. Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2014, la réserve légale d'ASF SA s'élève à 3 millions d'euros, inchangée par rapport au 31 décembre 2013. Il n'y a pas de réserves distribuables au 31 décembre 2014.

C.11.3. Opérations constatées directement en capitaux propres

			31/12/2014			31/12/2013	
(en millions d'euros)		Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total	Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente							
Réserve à l'ouverture		1	0	1	1		1
Variations de juste valeur de la période		1		1			
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	2	0	2	1	0	1
Couverture de flux de trésorerie							
Réserve à l'ouverture		(176)	0	(176)	(273)		(273)
Variations de juste valeur de la période		(128)		(128)	55		55
Éléments de juste valeur constatés en résultat		48		48	42		42
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(256)	0	(256)	(176)	0	(176)
Réserve brute totale avant effet d'impôt à la clôture (éléments recyclables en résultat)	I + II	(254)	0	(254)	(175)	0	(175)
Effet impôt associé		89		89	62		62
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III	(165)	0	(165)	(113)	0	(113)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	•					<u></u>	
Réserve à l'ouverture		(14)	0	(14)	(14)		(14)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période		(10)		(10)			
Effet impôt associé		4		4		•	
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments recyclables en résultat)	IV	(20)	0	(20)	(14)	0	(14)
Total des opérations enregistrées directement en capitaux propres	III + IV	(185)	0	(185)	(127)	0	(127)

Les variations de juste valeur relatives aux opérations de couverture de flux de trésorerie inscrites en capitaux propres concernent principalement la couverture d'émissions d'emprunts futurs (mise en place de swap de taux d'intérêts à départ décalé). Ces opérations sont décrites en note C.16.1.3. "Description des opérations de couverture de flux de trésorerie".

C.11.4. Dividendes

Les dividendes versés par ASFSA au titre des exercices 2014 et 2013 s'analysent de la façon suivante:

		2014	2013
Acompte sur dividende			
Montant (en millions d'euros)	1	256	275
Par action (en euros)		1,11	1,19
Solde du dividende distribué			
Montant (en millions d'euros)	II		460
Par action (en euros)			1,99
Dividende net global attribué à chaque action			
Montant (en millions d'euros)	I + II	256	735
Par action (en euros)		1,11	3,18

ASF a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2013 en mars 2014 et à celui d'un acompte sur dividendes 2014 en août 2014

Le montant total du dividende distribué au titre de l'exercice 2014 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mars 2015 (voir note G.21. "Affectation du résultat 2014").

C.11.5. Intérêts minoritaires

Aucune acquisition ni aucune cession d'intérêts minoritaires n'a eu lieu au cours de l'exercice 2014.

Au 31 décembre 2014, les intérêts minoritaires d'Escota (0,71 % du capital) s'élèvent à 3,6 millions d'euros comme au 31 décembre 2013 et ceux de la Jamaican Infrastructure Operator (49,0 %) à 0,6 million d'euros.

C.12. Paiements en actions

Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du groupe ASF

Depuis l'acquisition du groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient régulièrement du plan d'épargne Groupe octroyés par la société mère VINCI et certains salariés de plans d'options d'achat, de plans d'options de souscription et de plans d'actions de performance.

La charge globale comptabilisée pour l'année 2014 au titre des paiements en actions s'est élevée à 4 millions d'euros dont 3 millions d'euros au titre du plan d'éparqne Groupe, à comparer à 4 millions d'euros pour l'année 2013 dont 1 million d'euros au titre du plan d'éparqne Groupe.

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription: quatre mois;
- durée de la période d'indisponibilité: cinq ans.

Provisions non courantes C.13.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour engagements de retraite	C.13.1.	109	95
Autres provisions non courantes	C.13.2.	5	11
Total des provisions non courantes à plus d'un an		114	106

C.13.1. Provisions pour engagements de retraite

Au 31 décembre 2014, les provisions pour engagements de retraite liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 112 millions d'euros (dont 109 millions d'euros à plus d'un an) contre 97 millions d'euros au 31 décembre 2013 (dont 95 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an de ces provisions (3 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 2 millions d'euros au 31 décembre 2013) est présentée au bilan en "autres passifs courants hors exploitation".

Les engagements de retraite du groupe ASF inscrits au bilan consolidé concernent les indemnités de fin de carrière et de régimes de retraite complémentaire dont bénéficient certains salariés et retraités du Groupe.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes:

	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	2,3 %	3,4 %
Taux d'inflation	1,8 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	0,0 % - 2,8 %	0,0 % - 3,0 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,0 % - 6,0 %	0,0 % - 6,0 %

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu correspond au taux équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2014. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, leur valeur comptable au 31 décembre 2014 est retenue.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés dans les paragraphes ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

	31/12/2014			31/12/2013			
(en millions d'euros)	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	France Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	France Total	
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	60	88	148	53	80	133	
Juste valeur des actifs de couverture	(32)	(4)	(36)	(33)	(3)	(36)	
Déficit (ou surplus)	28	84	112	20	77	97	
Provision reconnue au passif du bilan	28	84	112	20	77	97	

Au 31 décembre 2014, la part de l'engagement consacrée à des bénéficiaires retraités s'établit à environ 31 %.

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	133	90
dont engagements couverts par des actifs de couverture	85	86
Coût des services rendus au cours de la période	5	5
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	5	5
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)		
Liquidations de régime		(2)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	10	(1)
dont impact des changements d'hypothèses démographiques		
dont impact des changements d'hypothèses financières	14	1
dont gains et pertes d'expérience	(4)	(2)
Prestations versées aux bénéficiaires	(5)	(6)
Cotisations des salariés		
Écarts de conversion		
Regroupements d'entreprises		
Cessions d'entreprises et autres (1)		42
À la clôture de l'exercice	148	133
dont engagements couverts par des actifs de couverture	97	85
Actifs de couverture	·····	
À l'ouverture de la période	36	36
Produits d'intérêts sur la période	1	1
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (2)		(1)
Prestations versées aux bénéficiaires	(2)	(2)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	1	1
Cotisations versées aux fonds par les salariés		
Écarts de conversion		
Regroupements d'entreprises		
Cessions d'entreprises et autres		1
À la clôture de l'exercice	36	36
Déficit (ou surplus)	112	97

⁽¹⁾ Jusqu'au 31 décembre 2012, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux étaient classées en "Autres provisions non courantes". Depuis le 1" janvier 2013 elles sont classées en" Provisions pour engagements de retraite".

Les pertes actuarielles enregistrées sur la période résultent principalement de la baisse du taux d'actualisation en zone euro.

Le groupe ASF estime à environ 2 millions d'euros les versements prévus pour 2015 au titre des engagements de retraite, dont 2 millions d'euros sont relatifs aux rentes versées aux salariés retraités, 1 million d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes en charge de la gestion des fonds et - 1 million d'euros relatifs au remboursement prévu par les organismes en charge de la gestion des fonds des indemnités de fin de carrière versées par les sociétés directement à leurs salariés.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	97	54
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	9	7
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	10	
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(3)	(4)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(1)	(1)
Cessions d'entreprises et autres (*)		41
À la clôture de la période	112	97

^(*) Jusqu'au 31 décembre 2012, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux étaient classées en "Autres provisions non courantes". Depuis le 1er janvier 2013 elles sont classées en "Provisions pour engagements de retraite".

⁽²⁾ Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Coût des services rendus au cours de la période	5	5
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	5	5
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	(1)	(1)
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)		
Impact des liquidations de régime et autres		(2)
Total	9	7

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2014	31/12/2013
	Zone Euro	Zone Euro
Répartition des actifs financiers		
Actions	16%	15 %
Immobilier	3 %	1%
Obligations	79%	78 %
Monétaire	2 %	4 %
Autres	0%	2 %
Total	100%	100%
Actifs de couverture (en millions d'euros)	36	36
Actifs de couverture/Dette actuarielle au titre des engagements de retraite (en %)	24%	27%

Au 31 décembre 2014, le montant d'actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur défini par IFRS 13) s'établit à 35 millions d'euros (35 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Sensibilité

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière et pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de dette actuarielle de l'ordre de 6 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % du taux d'inflation long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 5 %.

C.13.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2014 et 2013, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers ^(†)	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2013	56	11	(14)	(10)	6	6	0	55
Autres avantages au personnel	58		(5)		(41)			12
Autres risques	10	5	(5)	(1)				9
Reclassement de la part à moins d'un an	(13)					3		(10)
31/12/2013	55	5	(10)	(1)	(41)	3	0	11
Autres avantages au personnel	12		(4)					8
Autres risques	9	2	(5)	(5)				1
Reclassement de la part à moins d'un an	(10)					6		(4)
31/12/2014	11	2	(9)	(5)	0	6	0	5

^(*) Jusqu'au 31 décembre 2012, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux étaient classées en "Autres provisions non courantes". Depuis le 1e janvier 2013 elles sont classées en Provisions pour engagements de retraite

Autres avantages au personnel

Médailles du travail

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	2,3 %	3,4 %
Taux d'inflation	1,8 %	2,0 %
Taux de revalorisation salaires	1,8 % - 2,0 %	2,0 % - 3,0 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2014 s'élève à 2 millions d'euros (dont 2 millions d'euros à plus d'un an) contre 2 millions d'euros au 31 décembre 2013 (dont 1 million d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS)

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	0,4%	1,1 %
Progression du plafond de la sécurité sociale	2,0 % - 2,5 %	2,5 %
Revalorisation des salaires avant la préretraite	n/a	n/a - 2,0 %
Revalorisation des salaires pendant la préretraite	1 - 1,1%	1 - 1,1 %
Revalorisation des cotisations mutuelle et prévoyance	0,0 % - 2,0 %	0,0 % - 2,0 %
Revalorisation de l'indemnité de logement	n/a	n/a - 1,0 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2014 s'élève à 6 millions d'euros (dont 3 millions d'euros à plus d'un an) contre 10 millions d'euros (dont 7 millions d'euros à plus d'un an) au 31 décembre 2013. Elle est nette du montant des actifs financiers évalués à la juste valeur pour 1 million d'euros au 31 décembre 2014 contre 1 million d'euros au 31 décembre 2013.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques non directement liées au cycle d'exploitation s'élèvent à 1 million d'euros au 31 décembre 2014 contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2013 (dont 3 millions d'euros à plus d'un an).

Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de vingt heures minimum par an cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation ("DIF") sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe est de 797,6 milliers d'heures (774,6 milliers d'heures en 2013):

	31/12/2014	31/12/2013
Heures DIF (droits acquis)	797 595	774 642

C.14. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

C.14.1. Variation du besoin en fonds de roulement

			Variatio	ons
(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations (*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	6	6		
Clients et autres débiteurs	286	266	19	1
Autres actifs courants d'exploitation	139	159	(17)	(3)
Stocks et créances d'exploitation (I)	431	431	2	(2)
Fournisseurs	(74)	(68)	(6)	
Autres passifs courants d'exploitation	(381)	(385)	1	3
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(455)	(453)	(5)	3
Besoin en fonds de roulement (hors variations des provisions courantes) (I + II)	(24)	(22)	(3)	1
Provisions courantes	(416)	(380)	(25)	(11)
dont part à moins d'un an des provisions non courantes	(1)	(6)	5	
Besoin en fonds de roulement (y compris variations provisions courantes)	(440)	(402)	(28)	(10)

^(*) Mouvements de périmètre pour 1 million d'euros (I + II).

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

				Échéance		
			< 1 an			
(en millions d'euros)	31/12/2014	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	6	1		1		4
Clients	286	286				
Autres actifs courants d'exploitation	139	103	26	7	1	2
Stocks et créances d'exploitation (I)	431	390	26	8	1	6
Fournisseurs	(74)	(40)	(34)			
Autres passifs courants d'exploitation	(381)	(229)	(51)	(20)	(37)	(44)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(455)	(269)	(85)	(20)	(37)	(44)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) (I + II)	(24)	121	(59)	(12)	(36)	(38)

				Échéance		
			< 1 an			
(en millions d'euros)	31/12/2013	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	6	1		1	4	
Clients	266	266				
Autres actifs courants d'exploitation	159	110	28	19	1	1
Stocks et créances d'exploitation (I)	431	377	28	20	5	1
Fournisseurs	(68)	(37)	(31)			
Autres passifs courants d'exploitation	(385)	(224)	(52)	(27)	(35)	(47)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(453)	(261)	(83)	(27)	(35)	(47)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) (I + II)	(22)	116	(55)	(7)	(30)	(46)

C.14.2. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Créances clients facturées	87	81
Dépréciations - créances clients	(3)	(4)
Créances clients nettes	84	77

Au 31 décembre 2014, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 1 million d'euros (2 millions au 31 décembre 2013). Elles sont dépréciées à hauteur de 1 million d'euros au 31 décembre 2014 (1 million d'euros au 31 décembre 2013). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent au 31 décembre 2014 à 4 millions d'euros (4 millions d'euros au 31 décembre 2013) et sont dépréciées à hauteur de 2 millions d'euros (3 millions d'euros au 31 décembre 2013).

C.14.3. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2014 et 2013, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit:

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écart de conversion	Clôture
01/01/2013	352	76	(45)	(16)	0	(4)	0	363
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	348	55	(39)	(5)				359
Autres risques courants	8	9	(2)					15
Reclassement de la part à moins d'un an	7					(1)		6
31/12/2013	363	64	(41)	(5)	0	(1)	0	380
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	359	63	(38)	(4)				380
Autres risques courants	15	27	(4)	(3)				35
Reclassement de la part à moins d'un an	6					(5)		1
31/12/2014	380	90	(42)	(7)	0	(5)	0	416

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent à 416 millions d'euros au 31 décembre 2014 (380 millions d'euros au 31 décembre 2013) et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses effectuées par ASF et Escota pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions concernent ASF pour 319 millions d'euros au 31 décembre 2014 (303 millions d'euros au 31 décembre 2013) et Escota pour 61 millions d'euros au 31 décembre 2014 (56 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Informations relatives à l'endettement financier net C.15.

Au 31 décembre 2014, l'endettement financier net, tel que défini par le groupe ASF, ressort à 10,8 milliards d'euros, en diminution de 171 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

L'endettement financier net s'analyse comme suit:

					31/12/2014					31/12/2013		
Analyse par rubrique comptable	(en millions d'euros)	Notes	Non courant	Réf.	Courant ^(*)	Réf.	Total	Non courant	Réf.	Courant ^(*)	Réf.	Total
Passifs financiers	Emprunts obligataires	C.15.1.	(6 902)	(1)	(184)	(3)	(7 086)	(5861)	(1)	(166)	(3)	(6027)
évalués au coût amorti	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	C.15.1.	(3 463)	(2)	(811)	(3)	(4274)	(4563)	(2)	(809)	(3)	(5 372)
	Dettes financières long terme (**)		(10 365)		(995)		(11360)	(10 424)		(975)		(11 399)
	Autres dettes financières courantes					(3)	_			_	(3)	
	Découverts bancaires	C.15.2.2.				(7°)					(7°)	
	Comptes courants financiers passifs				(2)	(3)	(2)					
	I - Dettes financières brutes		(10 365)		(997)		(11362)	(10 424)		(975)		(11 399)
	dont : Incidence des couvertures de juste valeur		(658)				(658)	(358)				(358)
Prêts et créances	Comptes courants financiers actifs											
	Actifs financiers de gestion de trésorerie	C.15.2.2.			7	(6)	7				(6)	
	Équivalents de trésorerie	C.15.2.2.			57	(7)	57			117	(7)	117
Actifs évalués à la juste valeur	Disponibilités	C.15.2.2.			12	(7)	12		-	12	(7)	12
par résultat	II - Actifs financiers				76		76			129		129
Dérivés	Instruments dérivés passifs	C.16.	(241)	(4)	(27)	(5)	(268)	(159)	(4)	(17)	(5)	(176)
	Instruments dérivés actifs	C.16.	677	(8)	117	(9)	794	421	(8)	94	(9)	515
	III - Instruments dérivés		436		90		526	262		77		339
	Endettement financier net (I + II + III)		(9 929)		(831)		(10760)	(10 162)		(769)		(10931)

^(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan:

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts obligataires non courants	(1)	(6902)	(5861)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(3 463)	(4563)
Dettes financières courantes	(3)	(997)	(975)
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	(4)	(241)	(159)
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	(5)	(27)	(17)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(6)	7	0
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(7)	69	129
Découverts bancaires	(7°)	0	0
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	(8)	677	421
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	(9)	117	94
Endettement financier net		(10760)	(10931)

Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en autres actifs/passifs financiers courants quelles que soient leurs maturités.

C.15.1. Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières long terme s'élèvent à 11,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014 et restent inchangées par rapport au 31 décembre 2013 (11,4 milliards d'euros).

Au cours de l'année 2014, ASF a réalisé les émissions obligataires et assimilées suivantes dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note):

- émission obligataire de 600 millions d'euros assortie d'un coupon de 2,95 %, le 17 janvier 2014, pour une durée de dix ans ;
- placement privé de 45 millions d'euros, le 20 mars 2014, pour une durée de quinze ans;
- placement privé de 75 millions d'euros, le 26 mars 2014 pour une durée de quinze ans.

^(**) Y compris la part à moins d'un an.

Parallèlement, les principaux remboursements de dettes intervenus au cours de 2014 sont:

- en avril, mai et décembre 2014, les remboursements d'emprunts souscrits auprès de la CNA (Caisse Nationale des Autoroutes) à un taux moyen de 5,03 % pour un montant cumulé de 678 millions d'euros;
- le remboursement d'emprunts BEI (Banque Européenne d'Investissement) pour 28 millions d'euros;
- le remboursement partiel de la ligne de crédit octroyée par VINCI pour 370 millions d'euros.

La mise en place des nouveaux financements et l'incidence favorable des couvertures de juste valeur ont partiellement compensé, dans le bilan consolidé, les remboursements par anticipation et contractuels de l'année.

Le détail des principales dettes financières au 31 décembre 2014 est présenté dans le tableau ci-dessous:

		31/12/2014						31/12/2013		
(en millions d'euros)	Devise	Taux intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan		
Emprunts obligataires	EUR			6286	7086	184	5 5 6 0	6027		
dont										
ASF Émission Obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500	530	5	500	521		
ASF Émission Obligataire 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	970	1081	56	970	1079		
ASF Émission Obligataire 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650	765	19	650	734		
ASF Émission Obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1575	1868	44	1575	1806		
ASF Émission Obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700	777	19	700	698		
ASF Émission Obligataire 2014	EUR	2,95 %	janvier 2024	600	618	17				
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	EUR			4182	4274	88	5 2 5 6	5372		
Emprunts CNA	•	•••••		2044	2126	61	2 5 2 9	2633		
dont	•	•••••								
ASF CNA 1999 à 2002	EUR	4,4 %	mai 2014	•		•	450	461		
ASF CNA 2000 à 2001	EUR	6,0 %	octobre 2015	383	391	4	383	396		
ASF CNA 2001 indexé inflation	EUR	3,9% + i ⁽¹⁾	juillet 2016	416	425	7	414	424		
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	496	519	24	532	557		
ASF CNA 2004 à 2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750	791	26	750	795		
Emprunts CNA/BEI	EUR	•••••	•••••	771	795	24	963	988		
dont		•••••								
ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2015 à 2017	413	431	19	413	431		
Emprunts BEI	EUR			436	429	3	464	456		
Lignes de crédit	EUR			930	924	0	1300	1295		
Ligites de credit	LUK	Euribor	•	330	324		1300	1233		
ASF Ligne de crédit VINCI ⁽²⁾	EUR	1 mois	août 2017	830	830		1200	1200		
ASF Term Loan	EUR	Euribor 1 mois + 0,225 %	juillet 2018	100	94		100	95		
Dettes financières long terme				10468	11360	272	10816	11399		

C.15.2. Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2014, le Groupe dispose d'un montant de 2,9 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 74 millions d'euros de trésorerie nette gérée (voir note C.15.2.2. "Trésorerie nette gérée") et 2,8 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées (voir note C.15.2.3. "Lignes de crédit revolver").

⁽²⁾ Ligne de crédit interne avec VINCI (voir note C.15.2.3. "Lignes de crédit revolver").

C.15.2.1. Échéancier des dettes financières et des flux d'intérêts associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2014, s'analyse comme suit :

	31/12/2014								
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	
Emprunts obligataires	(7 086)	(8 479)	(129)	(32)	(132)	(293)	(2540)	(5 353)	
Capital	(7 086)	(6286)					(1681)	(4605)	
Flux d'intérêts		(2 193)	(129)	(32)	(132)	(293)	(859)	(748)	
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(4274)	(4 590)	(62)	(239)	(571)	(847)	(2 566)	(305)	
Capital	(4274)	(4182)		(206)	(513)	(733)	(2 443)	(287)	
Flux d'intérêts		(408)	(62)	(33)	(58)	(114)	(123)	(18)	
Sous-total: Dettes financières à long terme	(11360)	(13 069)	(191)	(271)	(703)	(1140)	(5 106)	(5 658)	
Billets de trésorerie									
Autres dettes financières courantes					•	•	•		
Découverts bancaires					•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•		
Comptes courant financiers passifs	(2)	(2)	(2)		•	•	•		
I - Dettes financières	(11362)	(13 071)	(193)	(271)	(703)	(1140)	(5 106)	(5 658)	
Comptes courants financiers actifs									
Actifs de gestion de trésorerie courante	7	7	7		•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•		
Équivalents de trésorerie	57	57	57						
Disponibilités	12	12	12		•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•		
II - Actifs financiers	76	76	76						
Instruments dérivés passifs	(268)	(133)	(7)	(5)	(23)	(25)	(88)	15	
Instruments dérivés actifs	794	872	44	19	62	117	311	319	
III - Instruments financiers dérivés	526	739	37	14	39	92	223	334	
Endettement Financier Net (I + II + III)	(10 760)	(12256)	(80)	(257)	(664)	(1 048)	(4883)	(5 324)	
Dettes fournisseurs	(74)	(74)	(40)	(34)					

Au 31 décembre 2014, la maturité moyenne de la dette financière moyen/long terme du Groupe est de 5,5 ans (contre 5,7 ans au 31 décembre 2013).

C.15.2.2. Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Équivalents de trésorerie	57	117
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	55	115
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	2	2
Disponibilités	12	12
Découverts bancaires		
Trésorerie nette	69	129
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante	7	0
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)		
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	7	
Soldes des comptes courants de trésorerie	(2)	
Trésorerie nette gérée	74	129

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires ainsi que des titres de créances négociables. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur (voir notes A.3.20. "Actifs financiers de gestion de trésorerie" et A.3.21. "Disponibilités et équivalents de trésorerie").

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque limitée sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

C.15.2.3. Lignes de crédit revolver

Dans le cadre d'un avenant signé en mai 2014 avec son pool de banques, ASF a renégocié les conditions financières de sa ligne de crédit revolver de 1785 millions d'euros sur un montant ramené à 1670 millions d'euros et une échéance révisée à 5 ans plus deux options d'extension d'un an assortie de covenants financiers (voir note C.15.2.4. " Covenants financiers ").

ASF dispose également d'une ligne de crédit revolver interne avec VINCI pour un montant de 2 milliards d'euros à échéance 2017.

Le montant autorisé et utilisé et le profil de maturité des lignes de crédit revolver d'ASF au 31 décembre 2014 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Utilisation	Autorisation au _	Échéances			
	au 31/12/2014	31/12/2014	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Ligne crédit revolving		1670		1670		
Ligne de crédit VINCI	830	2000		2 000		
Total	830	3670	0	3 6 7 0	0	

C.15.2.4. Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers dont les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés	Ratios (1)	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2014
	Emprunts CNA			EFN consolidé/EBITDA consolidé	≤ 7	4,4
ASF	(Caisse nationale des autoroutes)	2815	2815	EBITDA consolidé/Frais financiers consolidés	> 2,2	5,6
	Ligne de crédit 1670 0 syndiquée 1670			EFN consolidé (2)/ CAFICE consolidée	≤ 7	4,4
		dividendes reçus des sociétés mises en équivalence CAFICE consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence/Frais financiers consolidés	≥ 2,2	5,5		

⁽¹⁾ EFN = endettement financier net;

Les ratios détaillés ci-dessus sont donc respectés au 31 décembre 2014.

C.15.2.5. Notations de crédit

Le 31 mars 2014, l'agence de notation Standard & Poor's a relevé d'un cran la note de crédit long terme du Groupe, de BBB+ à A-, avec une perspective stable.

Au 31 décembre 2014, le Groupe dispose des notations suivantes :

		Notation	
Agence	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	A-	Stable	A2
Moody's	Baa1	Stable	P2

C.16. Informations relatives à la gestion des risques financiers

ASF a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers chez ASF sont généralement prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par les organes de direction et dans le cadre des règles définies dans les lignes directrices de Trésorerie et Financement du groupe VINCI. En application de ces règles, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient au Comité de trésorerie qui se réunit régulièrement afin d'analyser les principales expositions et de décider des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

CAFICE = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement;

EBITDA = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

⁽²⁾ Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

		31/12/2014	31/12/2013
(en millions d'euros)	Note	Juste valeur (*)	Juste valeur ^(*)
Dérivés de taux: couverture de juste valeur	C.16.1.2.	737	433
Dérivés de taux: couverture de flux de trésorerie	C.16.1.3.	(180)	(55)
Dérivés de taux: non qualifiés de couverture	C.16.1.4.	13	2
Dérivés de taux		570	380
Dérivés de change: couverture de juste valeur	C.16.2.1.	(41)	(40)
Dérivés de change: couverture de flux de trésorerie	C.16.2.1.		
Dérivés de change: couverture d'investissement net	C.16.2.1.		
Dérivés de change: non qualifiés de couverture	C.16.2.1.		
Dérivés de change		(41)	(40)
Autres dérivés		(3)	(1)
Total des instruments dérivés		526	339

^(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus de +81 millions d'euros au 31 décembre 2014 (+75 millions d'euros au 31 décembre 2013).

C.16.1. Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe et s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la CAFICE), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS.

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2014, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
		Taux fixe			Inflation			Taux variable		Tota	al
(en millions d'euros)	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (1)	Taux
ASF	8344	80%	4,88%	618	6 %	3,87 %	1443	14%	0,87 %	10 405	4,26%
Escota	84	100%	5,82 %			•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••				84	5,82 %
Total au 31/12/2014	8 4 2 8	80 %	4,89%	618	6%	3,87%	1 443	14%	0,87%	10 489	4,27 %
Pannol au 31/12/2013	8 500	79%	5.04.%	616	6 %	/, 39 %	1 702	16%	0.95%	10.929	/, 36 %

	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
		Taux fixe		Taux v	ariable capé+in	flation		Taux variable		Tota	al
(en millions d'euros)	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
ASF	7 668	74%	3,90 %	418	4 %	3,13 %	2 3 1 9	22 %	1,59%	10 405	3,36%
Escota	84	100%	5,82 %							84	5,82 %
Total au 31/12/2014	7752	74%	3,92%	418	4%	3,13%	2319	22%	1,59%	10 489	3,38 %
Rappel au 31/12/2013	5274	49%	5,04%	417	4%	3,51%	5 1 3 7	47 %	1,78%	10828	3,44%

^(*) Dettes financières long terme au coût amorti.

Dettes financières long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur et retraitement BEI = Dettes Financières Long Terme:

Pour 2014: 10 489 + 272 + 599 = 11 360 millions d'euros. Pour 2013: 10 828 + 270 + 301 = 11 399 millions d'euros.

C.16.1.1. Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu:

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et des dérivés au 31 décembre 2014 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

		31/12/2014								
	Rés	ultat	Capitaux propres							
	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps						
Dettes à taux variables après couverture comptable	(7)	7								
Actifs à taux variables après couverture comptable										
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	12	(12)								
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			27	(27)						
Total	5	(5)	27	(27)						

C.16.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes:

	31/12/2014							
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur		
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable			1656	3132	4788	737		
	31/12/2013							
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur		
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable			356	3712	4068	433		

Ces opérations couvrent les émissions obligataires à taux fixe d'ASF.

C.16.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de "couvertures de flux de trésorerie".

Couverture des flux de trésorerie "certains"

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie "hautement probables"

ASF a mis en place des swaps à départ décalé avec des échéances allant jusqu'en 2020. Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2014, le notionnel du portefeuille de ces swaps est de 2252 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2014					
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	10	183	45	200	438	(66)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)						
Dérivés de taux : couvertures de flux de trésorerie certains	10	183	45	200	438	(66)
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe		123	1308	821	2 2 5 2	(114)
Dérivés de taux : couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables (*)	0	123	1308	821	2 2 5 2	(114)
Total	10	306	1353	1021	2690	(180)

^(*) Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2014 se réalisent :

	Situation au 31/12/2014							
		Flux de trésorerie attendus						
(en millions d'euros)	Juste valeur	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans			
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable $^{\rm (l)}$	(114)	(86)	(28)					

^(*) Swap à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2014 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat:

(en millions d'euros)		Situation au 31 décembre 2014							
	Montant inscrit		Montant repris en compte de résultat						
	en capitaux propres avant impôt	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans				
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(71)	(20)	(14)	(28)	(9)				
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	(186)	(64)	(43)	(78)	(1)				
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(257)	(84)	(57)	(106)	(10)				

Au 31 décembre 2013, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2013						
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur	
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	10	10	228	200	448	(60)	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)							
Dérivés de taux : couvertures de flux de trésorerie certains	10	10	228	200	448	(60)	
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe			123	1999	2 122	5	
Dérivés de taux: couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables (°)	0	0	123	1999	2122	5	
Total	10	10	351	2199	2570	(55)	

^(*) Swap à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attendait à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2013 se réalisent :

	Situation au 31/12/2013							
	_	Flux de trésorerie attendus						
(en millions d'euros)	Juste valeur	< 1 an entre 1 et 2 ans entre 3 et 5 ans						
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable (1)	5	(11)	8	8	0			

^(*) Swap à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

C.16.1.4. Description des opérations non qualifiées de couverture

Dans un contexte de taux bas, 2500 millions d'euros de dette à taux variable ont été couverts sur la période décembre 2013 – octobre 2016 par des FRAs (Forward Rate Agreement) fixant l'Euribor 3 mois à un niveau moyen de 0,25 %. Adossés à de la dette variabilisée, ces FRAs ne sont pas qualifiés de couverture.

Les autres opérations sont principalement des swaps à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque en compte de résultat).

Au 31 décembre 2014, les instruments non qualifiés de couverture ont les caractéristiques suivantes:

			31/12/2	014		
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux d'intérêt	340		1000		1340	20
Options de taux (Cap, Floor, Collar)				•		
FRA (Forward Rate Agreement)	9796	6491		•	16287	(7)
Dérivés de taux: non qualifiés comptablement de couverture	10136	6491	1000	0	17627	13

Au 31 décembre 2013, les instruments non qualifiés de couverture avaient les caractéristiques suivantes:

			31/12/2	013		
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux d'intérêt	260	40		130	430	1
Options de taux (Cap, Floor, Collar)						
FRA (Forward Rate Agreement)	6491		•		6491	1
Dérivés de taux: non qualifiés comptablement de couverture	6751	40	0	130	6921	2

Ces opérations sont principalement des swaps, des FRAs (Forward Rate Agreement) ou des options à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

C.16.2. Risque de change

C.16.2.1. Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières concernent exclusivement des swaps de change (cross currency swaps) et s'analysent comme suit:

			31/12/20	14		
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Dérivés de change: couverture de juste valeur				144	144	(41)
			31/12/20	13		
(en millions d'euros)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Dérivés de change: couverture de juste valeur				144	144	(40)

C.16.2.2. Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

	31/12	/2014	31/12/2013		
(en millions d'euros)	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Euro	11243	99,0 %	11301	99,1 %	
Autres	117	1,0 %	98	0,9 %	
Total des dettes à long terme	11360	100,0 %	11 399	100,0%	

Au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013, ASF a une dette en devise (JPY) couverte en totalité et n'est donc pas soumise au risque de change.

C.16.2.3. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

L'activité du Groupe est essentiellement localisée en France. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en

Néanmoins, ASF est exposée au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont réalisés dans des monnaies étrangères. Ce risque est généralement couvert par des swaps de change (cross currency swaps).

La politique de gestion du risque de change d'ASF consiste à couvrir le "risque transactionnel" lié aux opérations courantes des filiales. En revanche, ASF ne couvre pas de manière systématique le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

C.16.3. Accords de compensation

Au 31 décembre 2014 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan.

Le Groupe bénéficie en revanche d'accords de compensation pour certains de ses instruments dérivés. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte, une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

		31/12/2014 31/12				12/2013	
(en millions d'euros)	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan ^(†)	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan ^(*)	Impact des accords de compensation	Total	
Instruments dérivés actifs	794	(117)	677	515	(118)	397	
Instruments dérivés passifs	(268)	(117)	(151)	(176)	118	(58)	
Instruments dérivés nets	526	0	526	339	0	339	

^(*) Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

C.16.4. Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe ASF est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement...), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Concernant le risque sur ses créances clients, le groupe ASF considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'international. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires d'ASF. L'analyse des créances clients est présentée dans la note C.14.2. "Analyse des créances clients".

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placements des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définiés en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et une composante "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2014, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme

IAS 39, ainsi que leur juste valeur:

31/12/2014			Catégor	ies compta	bles (1)				Juste v	aleur	
(en millions d'euros)											
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances et dettes	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				5			5	5			5
Titres de participation non cotés				0			0			0	0
Prêts et créances financières				11			11		11		11
I - Actifs financiers non courants (2)	0	0	0	16	0	0	16	5	11	0	16
II - Instruments dérivés actifs	39	755					794		794		794
Actifs financiers de gestion de trésorerie			7				7		7		7
Équivalents de trésorerie			57				57	55 ⁽³⁾	2		57
Disponibilités			12				12	12			12
III - Actifs financiers courants	0	0	76	0	0	0	76	67	9	0	76
Total actif	39	755	76	16	0	0	886	72	814	0	886
Emprunts obligataires	•	······································	······································	······································	······	(7 086)	(7 086)	(7 189)	(618)		(7807)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	***************************************				•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	(4274)	(4274)	(1900)(4)	(2 480)		(4 380)
IV - Dettes financières long terme	0	0	0	0	0	(11360)	(11360)	(9 089)	(3 098)	0	(12 187)
V - Instruments dérivés passifs	(26)	(242)					(268)		(268)		(268)
Autres dettes financières courantes							0				0
Comptes courants financiers passifs	•	••••••••••••	•		•	(2)	(2)	(2)	•		(2)
Découverts bancaires			•				0		•		0
VI - Passifs financiers courants	0	0	0	0	0	(2)	(2)	(2)	0	0	(2)
Total passif	(26)	(242)	0	0	0	(11362)	(11630)	(9091)	(3 366)	0	(12 457)
Tabel	12	F13	70	10		(44.202)	(107//)	(0.010)	/2 FF2\	•	/44 F74\
Total	13	513	76	16	0	(11 362)	(10744)	(9019)	(2 552)	0	(11571)

⁽¹⁾ Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2014.

 ⁽²⁾ Voir note A.3.16. "Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants".
 (3) Principalement composés d'OPCVM et de bons de caisse.
 (4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

31/12/2013			Catégor	ies comptak	oles (1)				Juste v	/aleur	
(en millions d'euros) Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances et dettes	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				5			5	5			5
Titres de participation non cotés	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••	1		•••••	1		•••••	1	1
Prêts et créances financières		•	•	9			9		9		9
I - Actifs financiers non courants (2)	0	0	0	15	0	0	15	5	9	1	15
II - Instruments dérivés actifs	18	497					515		515		515
Actifs financiers de gestion de trésorerie							0				0
Équivalents de trésorerie			117				117	117 ⁽³⁾			117
Disponibilités	•	•	12	•		•	12	12	••••••		12
III - Actifs financiers courants	0	0	129	0	0	0	129	129	0	0	129
Total actif	18	497	129	15	0	0	659	134	524	1	659
Emprunts obligataires		······································	······································			(6 027)	(6 027)	(6 083)	(545)		(6628)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	•		•	•		(5 372)	(5 372)	(2 403) (4)	(3 3 1 5)		(5718)
IV - Dettes financières long terme	0	0	0	0	0	(11399)	(11399)	(8 486)	(3 860)	0	(12 346)
V - Instruments dérivés passifs	(16)	(160)					(176)		(176)		(176)
Autres dettes financières courantes							0				0
Découverts bancaires	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••		•	0	•	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		0
VI - Passifs financiers courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total passif	(16)	(160)	0	0	0	(11399)	(11575)	(8 486)	(4036)	0	(12 522)
Total	2	337	129	15	0	(11 399)	(10916)	(8 352)	(3 512)	1	(11863)

Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.
 Voir note A.3.16. "Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants".
 Principalement composés d'OPCVM et de bons de caisse.
 Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

Note sur les principales caractéristiques D. des contrats de concession

D.18. Contrats de concession - Modèle de l'actif incorporel (seul modèle appliqué)

D.18.1. Principales caractéristiques des contrats de concession (voir note A.3.4. "Contrats de concession")

Les principales caractéristiques des contrats de concession relevant du modèle incorporel exploités par ASF et Escota sont présentées dans le tableau ci-dessous:

Infrastructures autoroutières	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Critères de rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable
Groupe ASF						
ASF 2714km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2033	Actif incorporel
Escota 459km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2027	Actif incorporel

D.18.2. Engagements donnés au titre des contrats de concession (voir note A.3.4. "Contrats de concession") Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Total	1681	2073
Escota	356	392
ASF	1325	1681
(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013

Les obligations contractuelles d'investissement d'ASF et Escota correspondent aux engagements pris dans le cadre des contrats de plan pluriannuels.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les investissements des sociétés du Groupe sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou tirage sur leurs lignes de crédit disponibles.

F. **Autres notes**

E.19. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent:

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction;
- les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

E.19.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par ASFSA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2013 et 2014 selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération	2848	2 2 5 1
Charges sociales patronales	2447	1742
Avantages postérieurs à l'emploi	38	34
Paiements en actions (*)	1051	1156

^(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 "paiements en actions" et selon les modalités décrites en note C.12. "Paiements en actions".

La part variable relative à l'année 2014 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2014, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et le cas échéant, retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du Comité exécutif s'élevait à 0 million d'euros au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2013.

E.19.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2014 et 2013 entre le groupe ASF et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Sous-traitance travaux de construction	25	12
Créances clients	12	10
Actif d'impôt exigible	1	0
Distribution de dividendes	716	783
Dettes financières non courantes	856	1219
Fournisseurs d'exploitation	26	16
Autres passifs courants	39	22
Passif d'impôt exigible ^(*)	22	15
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	27	24
Redevances	11	11
Autres charges externes	232	161

^(*) Le montant de la charge d'impôts sur les bénéfices courants correspond aux versements effectués ou à venir par les sociétés du groupe ASF dans le cadre de l'intégration fiscale des dites sociétés (ASF, Escota) dans le périmètre fiscal du groupe VINCI.

E.19.3. Autres transactions avec des parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en notes C.9.2. "Informations financières agrégées" et C.9.3. "Transactions avec les parties liées".

Il n'y a pas de transaction significative réalisée avec d'autres parties liées que le groupe VINCI.

Honoraires des commissaires aux comptes

Ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
(en milliers d'euros)	2014	%	2013	%	2014	%	2013	%
Audit								
Commissariat aux comptes	240	100 %	248	93 %	180	100 %	166	89%
ASF SA	211	88 %	128	48 %	143	79 %	128	69 %
Filiales intégrées globalement	29	12 %	120	45 %	37	21%	38	20 %
Prestations & diligences directement liées	-	0 %	20	7 %	-	0 %	20	11%
ASF SA	-	0 %	20	7 %	-	0 %	20	11%
Filiales intégrées globalement	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Sous-total Audit	240	100 %	268	100 %	180	100%	186	100 %
Total	240	100%	268	100 %	180	100 %	186	100%

F. Note sur les litiges

La gestion des litiges, à l'exception de ceux relevant de la Direction des Ressources Humaines, est assurée par la Direction Juridique. Le groupe ASF est partie à un certain nombre de litiges dans le cadre de ses activités. À la connaissance de la société ASF, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du groupe ASF. En outre, les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant et compte tenu des couvertures d'assurance, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

Événements postérieurs à la clôture G.

Affectation du résultat 2014

Le Conseil d'administration a arrêté le 2 février 2015, les états financiers consolidés au 31 décembre 2014. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il proposera à l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 3,36 euros par action au titre de cette année et du report à nouveau disponible, qui compte tenu de l'acompte déjà versé en août 2014 (1,11 euro par action) porte le solde du dividende à distribuer à 2,25 euros par action.

G.22. Autres événements postérieurs à la clôture

Relations avec l'État concernant les contrats de concessions autoroutières en France

À la suite de la publication d'un avis de l'Autorité de la Concurrence et de la mise en cause des concessions d'autoroutes au lendemain de l'abandon de l'Écotaxe, les sociétés concessionnaires d'autoroutes se sont trouvées au centre d'une polémique politique en France. Lors d'une réunion tenue le 14 octobre 2014, le Premier ministre a demandé aux sociétés de formuler des propositions, dans le respect du droit des contrats, pour trouver une issue à la crise déclenchée par ce rapport. Le projet élaboré en lien avec les services de l'État et remis au gouvernement le 29 décembre 2014 par les sociétés concessionnaires n'avait pas reçu de réponse formelle de l'État fin janvier.

C'est dans ce contexte que le Premier Ministre a proposé la mise en place d'un groupe de travail afin d'associer le Parlement aux réflexions et discussions sur les sociétés concessionnaires. Dans l'attente de l'aboutissement de ces travaux, le gouvernement a décidé le 27 janvier 2015 de surseoir à l'application de la hausse des péages prévue contractuellement le 1er février 2015.

Cette décision contrevenant aux principes du contrat, toutes les sociétés concessionnaires concernées ont décidé d'entamer les procédures contentieuses permettant de rétablir la légalité contractuelle et de préserver leurs droits, tout en rappelant qu'elles continuaient à privilégier la voie de la négociation et qu'elles se tenaient à la disposition du gouvernement pour discuter des propositions qu'elles lui avaient faites.

Rapport des commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex France

KPMG Audit Département de KPMG S.A. 1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex France

Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Société Anonyme

Siège social: 12, rue Louis Blériot 92506 Rueil Malmaison Cedex France

Capital social: 29343640,56 euros

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF), tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- comme indiqué dans la note A.3.1. "Recours à des estimations" de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe ASF a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de poursuite de la crise économique en Europe, dont les conséquences notamment sur la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises;
- le groupe ASF constitue des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état des ouvrages concédés, selon la méthode décrite dans les notes A.3.1.4. "Évaluations des provisions" et A.3.23. "Provisions courantes" de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles ces provisions se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 2 février 2015

Deloitte & Associés

KPMG Audit Département de KPMG S.A. **Philippe Bourhis**

Alain Pons

Attestation du responsable du rapport financier annuel

Responsable du rapport financier annuel

Patrick Priam, Directeur Financier d'ASFSA

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus durant l'année 2014, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes de l'exercice.

Rueil-Malmaison, le 30 janvier 2015

Patrick Priam

Directeur Financier

Attestation du responsable du rapport financier annuel

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001 : 2004.



Siège social 12, rue Louis Blériot CS 30035 92506 Rueil-Malmaison Cedex Tél.: 01 55 94 70 00

www.vinci-autoroutes.com

